

Objet : Ouvertures de crédits

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à 17h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VOISIN.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée qu'afin de pouvoir régler sur la section d'investissement des factures arrivées en début d'année, le Président peut engager, liquider et mandater avant le vote du budget et avec l'autorisation de l'organe délibérant, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Précise qu'au regard des ouvertures de crédits déjà effectuées en 2025 :

- sur le budget général, le montant maximal de l'ouverture est de 710 578.12€,
- sur le budget annexe Déchets, le montant maximal de l'ouverture est de 39 178.20€,

Propose les ouvertures de crédits suivantes :

BUDGET GENERAL

Opération	N° de compte	Montant TTC
79 - Tourisme	2312 – Agencements et aménagements de terrains (Fct 633)	6 000.00 €
Opération pour compte de tiers 01	458101 – Opération sous mandat (Fct 87)	34 000.00€
TOTAL		40 000.00 €

BUDGET ANNEXE DECHETS

N° de compte	Montant HT
2153 - Installations, matériel et outillage techniques	6 225.00€
TOTAL	6 225.00€

Rappelle par ailleurs la délibération n°2025_20_01_11 par laquelle une ouverture de crédits de 790 000€ avait été votée pour l'opération 106 – Vois Verte / Compte 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (Fct 87) ;

Explique que cette ouverture de crédits fait doublon et n'a pas lieu d'être puisque la totalité des crédits inscrits au budget primitif 2024 à l'opération « 106- Voire Verte » et non consommés en 2024, ont été inscrits en reste à réaliser 2024 ;

Propose que cette ouverture de crédits soit annulée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteurs des montants mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits concernés seront inscrits aux budgets de la Communauté de Communes 2025 lors de leur adoption,

DECIDE d'annuler l'ouverture de crédits suivante, votée par délibération n°2025_20_01_11 le 20/01/2025 :

Opération	N° de compte	Montant TTC
106 – Voie verte	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (Fct 87)	790 000€
TOTAL		790 000 €

DIT que les crédits correspondants à cette dernière ne seront donc pas inscrits au budget général de la Communauté de Communes 2025 lors de son adoption,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président.

